

29 juillet 2024  
Original : anglais

**F**

**Convocation pour la 138<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café et les  
réunions connexes : 10 à 12  
septembre 2024 – Londres  
(Royaume-Uni)**

Le Président du Conseil international du Café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du Café ont l'honneur d'inviter les Membres de l'Organisation à la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui se tiendront à Londres, au Royaume-Uni, du 10 au 12 septembre 2024.

L'ordre du jour provisoire et les informations pertinentes pour participer aux événements et réunions sont ci-joints. Nous serons honorés de recevoir les représentants de votre gouvernement afin de bénéficier de vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour l'amélioration du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute et très distinguée considération.



Enselme Gouthon  
Président  
Conseil international du Café



Vanúsia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café

## RENSEIGNEMENTS POUR LES PARTICIPANTS \*

- 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café
- 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

### TABLE DES MATIÈRES

### PAGE

|   |  |
|---|--|
| I. Lieu.....                                      | 3  |
| II. Cérémonie d'ouverture.....                    | 3  |
| III. Programme provisoire.....                    | 3  |
| IV. Participation et coût.....                    | 4  |
| V. Pouvoirs.....                                  | 4  |
| VI. Admission des observateurs.....               | 5  |
| VII. Langues et documents.....                    | 5  |
| VIII. Orateurs.....                               | 5  |
| IX. Parrainages et activités promotionnelles..... | 5  |
| X. Demandes de réunions.....                      | 6  |
| XI. Visas et hébergement.....                     | 6  |
| XII. Exonération de responsabilité.....           | 6  |
| <br>  |  |
| Annexe I  | Ordre du jour provisoire – 138 <sup>e</sup> session du Conseil             |
| Annexe II   | Lettre type de pouvoir   |
| Annexe III  | Modèle d'autorisation à représenter un Membre et exercer son droit de vote |
| Annexe IV   | Formulaire d'inscription pour les observateurs                             |
| Annexe V  | Programme provisoire   |

\*Le présent document contient des informations sur la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes.

## I. LIEU

1. La 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et le 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux se tiendront au siège de l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres, Royaume-Uni, sauf indication contraire dans la présente Convocation.

## II. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

2. La cérémonie d'ouverture de la session du Conseil, ouverte exclusivement aux Membres, aux observateurs et aux invités, aura lieu le **jeudi 12 septembre 2024**.

3. Pour la cérémonie d'ouverture du Conseil et toute la durée de la session, les délégations seront assises dans l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers dans la rangée suivante. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

## III. PROGRAMME PROVISOIRE

4. Veuillez noter que bien que la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, le 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux et d'autres événements aient lieu à Londres du 10 au 12 septembre, certaines réunions connexes se tiendront en ligne pendant la semaine qui commence le 2 septembre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le programme provisoire des réunions et événements, joint au présent document à **l'annexe V**.

### Conseil international du Café

5. L'ordre du jour provisoire de la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café est joint à ce document (**annexe I**). Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer des questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 20 août 2024**.

### 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

6. Le 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux se tiendra le **mercredi 11 septembre** dans le cadre du dialogue sectoriel structuré dirigé par l'OIC. Ce forum de haut niveau réunit des cadres supérieurs de la chaîne de valeur du café, des producteurs, des commerçants, des torréfacteurs, des détaillants et des dirigeants politiques, ainsi que des partenaires au développement et la société civile. Les parties prenantes examineront les résultats des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et chercheront à trouver des ententes vers des engagements et des actions mesurables pour l'avenir durable des caféiculteurs et de l'ensemble du secteur du café conformément aux ODD des Nations Unies. Une séance à huis clos des représentants du secteur privé du GTPPC aura également lieu le **mercredi 11 septembre**.

7. Une réception de réseautage sera organisée en soirée.

### Réunions de coordination

8. Pour la 138<sup>e</sup> session du Conseil, des réunions de coordination des Membres peuvent se tenir le **lundi 9 septembre**.

### Événements annexes

9. Le **mardi 10 septembre** à partir de 18h00, l'ambassade de Suisse à Londres organisera un événement parallèle sur la durabilité du café. D'autres détails sur la façon de s'inscrire seront fournis ultérieurement.

## IV. PARTICIPATION ET COÛT

### Conseil international du Café (CIC)

10. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués au 138<sup>e</sup> session du CIC.
11. À des fins d'identification et de sécurité, tous les participants aux réunions sont tenus de présenter une pièce d'identité avec photo afin de pouvoir retirer leur badge à leur arrivée à l'endroit où le Conseil aura lieu.

## V. POUVOIRS

12. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.
13. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit à la Directrice exécutive par et sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.
14. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 20 août 2024**. Un modèle de lettre figure à **l'annexe II**. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)). Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du secrétariat de l'OIC.

15. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe (2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, « Tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil ».

16. Un modèle d'autorisation figure à **l'annexe III**. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le 20 août 2024**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au secrétariat ([credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org)).

## **VI. ADMISSION D'OBSERVATEURS**

17. Les observateurs invités des pays non-membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer la Directrice exécutive des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à **l'annexe IV** et doit être envoyé à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) **au plus tard le 20 août 2024**.

## **VII. LANGUES ET DOCUMENTS**

18. Les langues officielles de l'Organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

19. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles lors de la session du Conseil et du Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux dans la salle plénière.

20. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents des réunions, les délégués sont vivement encouragés à apporter leurs tablettes ou ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents.

21. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC.

## **VIII. ORATEURS**

22. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au secrétariat de l'OIC.

## **IX. PARRAINAGES ET ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES**

23. Des forfaits de parrainage sont disponibles pour les événements, et les participants peuvent également réserver des espaces pour installer des stands promotionnels le 11 et le 12 septembre (y compris pour la préparation et le service de leurs cafés nationaux). Veuillez contacter [ottelli@ico.org](mailto:ottelli@ico.org) pour plus d'informations.

## **X. DEMANDES DE RÉUNIONS**

24. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées à la Chargée du secrétariat et des relations extérieures, Mme Veronica Ottelli, par courriel à [ottelli@ico.org](mailto:ottelli@ico.org).

## **XI. VISAS ET HÉBERGEMENT**

### **Visas et lettres d'invitation**

25. Les délégués de certains pays auront besoin d'un visa pour entrer au Royaume-Uni. Le site web des visas du Royaume-Uni ([UK Visas and Immigration](#)) contient un formulaire de demande en ligne qui peut être utilisé pour déterminer si vous devez demander un visa avant de voyager. Les passeports doivent avoir une validité de six mois restant à l'arrivée. Les délégués de l'OIC ayant besoin d'une lettre d'invitation pour les aider à obtenir des visas doivent en faire la demande par écrit dès que possible ([seudieu@ico.org](mailto:seudieu@ico.org)), en donnant des détails sur leur nom complet ainsi que le numéro, la date de délivrance et la date d'expiration de leurs passeports. La lettre d'invitation sera envoyée électroniquement aux délégués pour être transmise à l'ambassade ou au consulat britannique dans leur pays. Il est conseillé aux délégués de faire leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards dans la délivrance des visas.

### **Hébergement**

26. Les délégués sont responsables de leurs propres dispositions d'hébergement. Veuillez trouver [ici](#) des détails (disponibles seulement en anglais) sur les hôtels situés à proximité et des tarifs préférentiels gracieusement mis à disposition par l'Organisation maritime internationale (OMI) pour les participants aux réunions tenues dans son siège. L'OIC décline toute responsabilité pour toutes les questions relatives à l'hébergement.

## **XII. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ**

27. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

28. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

29. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :

- tous les frais liés aux voyages, aux assurances, aux frais médicaux et aux frais d'hospitalisation ;
- coûts encourus avant et pendant le voyage (passeports, visas, etc.) ;
- perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus/laissés dans le lieu de la réunion, à l'hôtel et dans les lieux d'événements sociaux.
- décès, handicap, maladie ou dommages corporels liés à la participation au CIC et/ou à des réunions et activités connexes.

30. Au cas peu probable où la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café serait annulée ou reportée en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

**Conseil international du Café**

138<sup>e</sup> session  
12 septembre 2024  
Londres (Royaume-Uni)

**Ordre du jour  
provisoire****Point****Document****Ouverture de la 138<sup>e</sup> session du Conseil**

Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.  
La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.

**1. Ordre du jour provisoire : à adopter** ICC-138-0

**2. Voix**

**2.1 Redistribution des voix pour la 138<sup>e</sup> session du Conseil pour l'année caféière 2023/24 – à suivre  
à examiner et, le cas échéant, à approuver**  
Le Chef des opérations fera rapport.

**3. Politiques nationales en matière de café**

Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.

**3.1 Intervention du gouvernement italien – à noter** verbal  
Le gouvernement italien rendra compte de la présidence italienne du G7 et de sa politique et de ses initiatives nationales en matière de café.

**4. Accord international de 2022 sur le Café**

**4.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter** [ED-2409/22 Rev. 2](#)  
La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.

**4.2 Statut des pays non-membres qui ont signé l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre  
La Directrice exécutive fera rapport.

**4.3 Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver** à suivre  
Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.

**5. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter**

La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires. verbal

|  |  |   |
|--|--|---|
| 5.1  | <b>Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23) – à noter</b><br>Le Chef des opérations fera rapport sur le Rapport sur la mise en valeur du café (2022/23).  | à suivre  |
| 5.2  | <b>Fonds spécial – à noter</b><br>Un rapport sur l'utilisation du Fonds spécial sera présenté.   | à suivre  |
| <b>6. Questions financières et administratives</b>           |  |   |
| 6.1  | <b>Comité des finances et de l'administration – à noter</b><br>Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.  | à suivre  |
| 6.2  | <b>Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter</b><br>Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.  | à suivre  |
| 6.3  | <b>Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b><br>Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.   | à suivre  |
| 6.4  | <b>Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b><br>Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2024/25 seront examinés par le Conseil.   | à suivre  |
| 6.5  | <b>Barème des traitements et base des contributions au fonds de prévoyance – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>  | à suivre  |
| 6.6  | <b>Publication de documents de nature administrative et financière – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>  | <a href="#">ED-2466/24</a>                                      |
| 6.7  | <b>Locaux – à examiner</b><br>La Directrice exécutive fera rapport.  | <a href="#">ED-2455/24</a><br><a href="#">ED-2464/24 Rev. 1</a> |
| <b>7. Durabilité et partenariats</b>                         |  |   |
| 7.1  | <b>Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux</b><br>La Directrice exécutive présentera : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le résultat du 6<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux tenu le 11 septembre 2024 – à noter le rapport du 6<sup>e</sup> Forum</li> <li>Recommandations du GTPPC – Communiqué commun - à examiner et, le cas échéant, à approuver</li> </ul> | à suivre  |
| 7.2  | <b>Cadre réglementaire du secteur du café – à noter</b><br>La Directrice exécutive fera rapport sur les actions identifiées et prises pour répondre aux questions liées aux dernières réglementations du secteur du café.  | verbal  |
| 7.3.   | <b>Mécanismes de financement et opportunités pour le secteur du café – à noter</b><br>Le Chef des opérations fera rapport.   | verbal  |
| <b>8. Rapport des réunions des comités et autres organes</b> |  |   |
| 8.1  | <b>Comité commun – à noter</b><br>Le Président du Comité commun fera rapport.  | verbal  |
| 8.2  | <b>Groupe de discussion sur le café de spécialité – à noter</b><br>La Directrice Exécutive fera rapport.   | verbal  |
| <b>9. Bureaux et comités</b>                                 |  |   |
| 9.1  | <b>Président et Vice-président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b><br>Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des Comités.  | à suivre  |
| 9.2  | <b>Président et Vice-président et composition du Comité consultatif du secteur privé pour 2023/24 et 2024/25 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>  | à suivre  |

**9.3 Président et Vice-président du Conseil – à élire** verbal  
Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2024/25 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.

**10. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver** verbal  
Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil

**11. Réunions futures – à examiner** verbal  
Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

**12. Questions diverses – à examiner** verbal

**Séance de clôture** verbal

| DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE   |
|--|
| <a href="#">Accord international 2007 sur le Café</a>                              |
| <a href="#">Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café</a> |
| <a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>                 |

**LETTRE TYPE DE POUVOIR**

**Instructions : Veuillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 20 août 2024.**

[Date]

Mme. Vanúzia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
(Londres, 12 septembre 2024)**

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café qui aura lieu le 12 septembre 2024 à Londres par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (orateur)  
[Titre]  
[Organisation]  
[Adresse électronique]

[Nom] Suppléant (orateur)  
[Titre]  
[Organisation]  
[Adresse électronique]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)  
[Titre]  
[Organisation]  
[Adresse électronique]

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

*\* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE  
ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE**

**Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à  
[credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 20 août 2024.**

[Date]

Mme. Vanúsia Nogueira  
Directrice exécutive  
Organisation internationale du Café  
222 Gray's Inn Road  
Londres WC1X 8HB

**138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café  
(Londres, 12 septembre 2024)**

Chère Mme. Nogueira,

Je regrette de vous informer que le gouvernement de *[insérer le pays Membre]* ne sera pas représenté à Londres (Royaume-Uni), mais qu'il a autorisé *[insérer le nom d'un autre pays Membre]* à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café le 12 septembre 2024.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]\*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

\* *Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS**  
**138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café**  
**12 septembre 2024, Londres (Royaume-Uni)**

Veuillez renvoyer ce formulaire à [credentials@ico.org](mailto:credentials@ico.org) au plus tard le 20 août 2024

|  |  |
|--|--|
| <b>Catégorie d'observateur</b> (Cocher la case appropriée)   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays non-membre <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> <li>• Organisation internationale <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association du CCSP <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> <li>• Autres (Veuillez préciser) <span style="float: right;"><input type="checkbox"/></span></li> </ul> <p style="text-align: center;">-----</p> |

M. / Mme / Mlle : ..... Prénom : .....  
 .....

Nom : .....

Nom à inscrire sur le badge d'inscription : .....

Titre officiel : .....

Organisation / Société : .....

Adresse : .....

Pays : .....

Adresse électronique : .....

**PROGRAMME PROVISOIRE DES RÉUNIONS ET ÉVÉNEMENTS (9 août) \***  
**138<sup>e</sup> session du Conseil international du Café et les réunions connexes**

| <b>Lundi 2 septembre</b>     |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
|------------------------------|--|--|---|
| 11h00 – 14h00                | 9 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)      | En ligne                                   | Membres de l'OIC  |
| <b>Mardi 3 septembre</b>     |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 11h00 – 14h00                | 61 <sup>e</sup> réunion du Comité des finances et de l'administration                                | En ligne                                   | Membres de l'OIC  |
| <b>Jedi 5 septembre</b>      |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 13h30 – 15h30                | 1 <sup>re</sup> réunion du Comité commun   | En ligne                                   | Membres de l'OIC  |
| <b>Lundi 9 septembre</b>     |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 09h00 – 13h00                | Sessions sur le revenu minimum vital   | Siège de l'OIC                             | Sherpas GTPPC   |
| 14h00 – 15h30                | Réunion de coordination – Membres exportateurs (à confirmer)   | Siège de l'OIC                             | Membres exportateurs de l'OIC                           |
| 16h00 – 18h00                | Session d'échange de meilleures pratiques pour la conformité à l'EUDR                                | Siège de l'OIC                             | Membres exportateurs de l'OIC                           |
| <b>Mardi 10 septembre</b>    |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 09h00 – 12h00                | Réunion réservée aux Sherpas du GTPPC  | Siège de l'OIC                             | Sherpas GTPPC   |
| 13h30 – 15h30                | Réunion de la présidence italienne du G7 et des parties prenantes du secteur privé                   | Réunion hybride                            | Parties prenantes du secteur privé invitées             |
| 16h00 – 17h00                | Réunions de consultation du secrétariat de l'OIC   | Siège de l'OIC                             | Secrétariat de l'OIC et participants invités            |
| 18h00 – 21h00                | Événement sur la durabilité du café (événement annexe)   | Ambassade de Suisse à Londres              | Participants invités                                    |
| <b>Mercredi 11 septembre</b> |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 09h00 – 10h30                | Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux (Séance pour les représentants du secteur privé) | OMI – Salle CR 3-5 (1 <sup>er</sup> étage) | Représentants du secteur privé du GTPPC                 |
| 09h00 – 10h30                | Réunion de coordination – Membres importateurs (à confirmer)   | OMI  | Membres importateurs de l'OIC                           |
| 11h00 – 17h30                | 6 <sup>e</sup> événement Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux                         | OMI – Salle plénière                       | Membres de l'OIC, observateurs et participants inscrits |
| 18h00 – 21h00                | Réception de réseautage du Forum   | OMI  | Participants invités                                    |
| <b>Jedi 12 septembre</b>     |  | <b>Lieu/salle</b>                          | <b>Ouvert à</b>   |
| 09h00 – 10h30                | Conseil international du Café  | OMI – Salle plénière                       | Membres, observateurs de l'OIC                          |
| 10h30 – 11h00                | Pause-café   |  |   |
| 11h00 – 12h30                | Conseil international du Café  | OMI – Salle plénière                       | Membres, observateurs de l'OIC                          |
| 12h30 – 13h30                | Pause déjeuner   |  |   |
| 13h30 – 15h00                | Conseil international du Café  | OMI – Salle plénière                       | Membres, observateurs de l'OIC                          |
| 15h00 – 15h30                | Pause-café   |  |   |
| 15h30 – 17h00                | Conseil international du Café  | OMI – Salle plénière                       | Membres, observateurs de l'OIC                          |

**\*Veuillez noter que le programme provisoire sera mis à jour au besoin sans que le présent document soit distribué de nouveau.**